

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 octobre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-10-865 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 octobre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.5 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 894 / Règlement indemnité principale / TAQ / SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409
- 13.9 Disposition de biens abandonnés / 24-26, rue Léger et 27, rue Saint-Michel

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 septembre 2015

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2015
- 4.4 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Gala 20^e anniversaire / Achat de billets
- 4.5 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'Honneur / Aide financière
- 4.6 Soirée reconnaissance montérégienne en loisir et en sport 2015 / Achat de billets
- 4.7 Ciné-Club La Boîte Lumineuse / Aide financière

- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Location du lot 2 659 894 / Parc Esther-Blondin / Stationnement
 - 5.2 Mandat / Services professionnels / Autorisation / Litige / Contrat de fourniture d'un système d'ozonation / Mabarex
 - 5.5 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 894 / Règlement indemnité principale / TAQ / SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 septembre 2015
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des ressources humaines / Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables / Autorisation de signature
 - 7.2 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis aux comptes à payer
 - 7.3 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies
 - 7.4 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire
 - 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.6 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 1^{er} avril 2015
 - 7.7 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 5 mai 2015 et 30 juin 2015
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Contrats de location / Centre multisports / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-40 / Fourniture d'un abri temporaire de type auto déployant, autoportant et pneumatique
- 13. Travaux publics**
 - 13.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé de chlore gazeux utilisé pour le traitement des eaux / Appel d'offres n° CHI-20162018 / Janvier 2016 à décembre 2018
 - 13.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé de carburants en vrac / Appel d'offres n° CAR-2016 / Avril 2016 à mars 2019
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-37 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc
 - 13.5 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-38 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande
 - 13.6 Délégation / Autorisation de signature / Demande de permis d'intervention / Ministère des Transports
 - 13.7 Circulation / Retrait de l'interdiction de stationnement / Rue Lalonde
 - 13.8 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue F.-X.-Tessier
 - 13.9 Disposition de biens abandonnés / 24-26, rue Léger et 27, rue Saint-Michel

- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-31 / Entrepreneur général / Réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin
- 15.2 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-30 / Travaux de construction d'un réservoir souterrain avec prise d'eau pour le Service de sécurité incendie dans le parc d'Alstonvale
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-39 / Travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-41 / Travaux pour la désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière
- 16. Urbanisme**
- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 septembre 2015
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 septembre 2015
- 16.8 Dérogation mineure / 22800, chemin Dumberry, local 4 / Superficie / Enseigne à plat au mur / Lot 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 15-09-143
- 16.12 Dérogation mineure / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Deuxième enseigne au mur de la façade principale / Superficie des enseignes pour l'orientation et la commodité du public / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-09-147
- 16.14 Lotissement / 3030, rue du Plateau / Prolongement de la rue du Plateau / Lots originaires 1 678 430, 1 673 947, 2 437 747, 2 438 106, 4 724 230 et 4 727 231 / Zone I3-832 / CCU n° 14-03-39 / Abrogation de la résolution 14-04-364
- 17. Environnement**
- 17.2 Compensation de milieux humides / 3030, rue du Plateau / Lots originaires 1 678 430, 1 673 947, 2 437 747, 2 438 106, 4 724 230 et 4 727 231 / Lots projetés 5 703 601, 5 703 603 et 5 703 604 / Abrogation de la résolution 11-11-1090
- 18. Réglementation**
- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1646-02 / Modification / Limites du bassin de taxation
- 19. Direction générale**
- 19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

15-10-866 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-10-867 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-10-868 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2015;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide directement aux personnes ou familles défavorisées de la région qui sont en situation d'urgence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 950 \$ soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa levée de fonds 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-869 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Gala 20^e anniversaire / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au gala 20^e anniversaire organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de contribuer à la réussite éducative et sociale des enfants en difficulté de Vaudreuil-Soulanges dans une perspective de prévention, de développement durable et d'égalité des chances pour tous;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le gala 20^e anniversaire organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 30 octobre 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-870 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'Honneur / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au 60^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du 60^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 14 novembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-871 Soirée reconnaissance montréalaise en loisir et en sport 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la Soirée reconnaissance montréalaise en loisir et sport 2015;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne de la Ville de Vaudreuil-Dorion sera honorée lors de cette soirée pour son implication bénévole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager le travail des bénévoles et de souligner la reconnaissance de la Ville à l'égard des gens qui s'investissent dans les loisirs et les sports;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre billets au montant de 65 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la Soirée reconnaissance montréalaise en loisir et sport qui se tiendra le 22 octobre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-872 Ciné-Club La Boîte Lumineuse / Aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas les activités du Ciné-Club La Boîte Lumineuse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de 4 185 \$ soit versée au Ciné-Club La Boîte Lumineuse;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-873 Location du lot 2 659 894 / Parc Esther-Blondin / Stationnement

CONSIDÉRANT que la Ville a utilisé, comme pour les années antérieures, le lot 2 659 894 comme stationnement pour la descente à bateau du parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT les résolutions 12-05-429 et 14-04-417 prévoyant un loyer saisonnier de 800 \$ pour les étés 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier un bail pour un loyer identique pour la saison 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié, pour la saison 2015, le bail pour la location du lot 2 659 894 avec la succession de M. Édouard Séguin, et ce, pour un loyer de 800 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-874 Mandat / Services professionnels / Autorisation / Litige / Contrat de fourniture d'un système d'ozonation / Mabarex

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-359 mandatant la firme Dufresne Hébert Comeau afin d'intenter un recours à l'encontre de la firme Mabarex, de ses cautions et de ses fournisseurs, en lien avec un contrat de fourniture d'un système d'ozonation à l'usine de filtration des eaux;

CONSIDÉRANT le recours intenté dans le dossier 500-17-090060-156 de la Cour supérieure du district de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services de professionnels experts en ozonation dans le cadre de ce recours;

CONSIDÉRANT que les articles 573 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettent d'adjudger de gré à gré les contrats de services professionnels lorsqu'ils sont requis dans le cadre d'un litige;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme d'ingénierie Stantec et la recommandation de la firme Dufresne Hébert Comeau, lesquelles demeurent confidentielles et protégées par le secret professionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit autorisée à retenir les services des professionnels de la firme d'ingénierie STANTEC afin de préparer un rapport d'expertise et d'agir comme témoins experts dans le cadre du recours intenté dans le dossier 500-17-090060-156 de la Cour supérieure, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de services de Stantec du 29 septembre 2015;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-959	(Quote-part CIT)	25 000 \$
À :	02-120-00-412	(Services juridiques)	25 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-875 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 894 / Règlement indemnité principale / TAQ / SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409

CONSIDÉRANT les résolutions 14-05-524 et 14-08-830 prévoyant l'acquisition par voie d'expropriation d'un total de sept lots afin d'agrandir la superficie du parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT que des procédures d'expropriation sont déposées pour l'ensemble de ces lots au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant les numéros SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409;

CONSIDÉRANT les lettres datées du 16 février 2015 de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte pour l'ensemble des sept lots l'offre de règlement hors cour pour l'indemnité principale seulement, sur la base du rapport de l'évaluateur, et ce, pour un montant de 603 000 \$ à titre d'indemnité principale complète et finale puisque l'indemnité accessoire est toujours à parfaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour pour l'indemnité principale dans les dossiers du TAQ SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409 pour un montant total de 603 000 \$ dont la somme de 422 100 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois le 16 mars 2015 en les instances 760-05-005626-153 et 760-05-005628-159;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement de l'indemnité principale dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la somme de 180 900 \$ financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-876 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 septembre 2015

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 septembre 2015 totalisant un montant de 3 219 558,23 \$.

15-10-877 Service des ressources humaines / Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville embauche du personnel pour travailler auprès de personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que la façon la plus simple de procéder à une vérification préembauche est de signer une entente avec la Sûreté du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, soit autorisée à signer avec la Sûreté du Québec, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables ainsi que tout autre document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

15-10-878 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis aux comptes à payer

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-651;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget, en date du 21 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Michel Pepin dans son poste régulier à temps complet de commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 22 septembre 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pepin.

« ADOPTÉE »

15-10-879 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-248;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention, en date du 2 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Philippe Richard dans son poste régulier à temps complet de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 17 septembre 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Richard.

« ADOPTÉE »

15-10-880 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Mélissa Vachon-Lamothe, commis aux prêts temporaire au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 16 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Mélissa Vachon-Lamothe, commis aux prêts temporaire au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

15-10-881 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 23 septembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-882 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 1^{er} avril 2015

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 1^{er} avril 2015 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-10-883 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 5 mai 2015 et 30 juin 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenues respectivement les 5 mai 2015 et 30 juin 2015 et de verser les documents susdits aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-10-884 Contrats de location / Centre multisports / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en plateaux sportifs pour l'organisation de ses activités récréatives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure régulièrement avec l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) des contrats pour la location de plateaux sportifs, incluant la location d'équipements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les personnes occupant les postes de directeur du Service des loisirs et de la culture et de chef de division – Loisirs soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout contrat de location avec CMCJ dans la mesure où la dépense aura déjà été prévue au budget;

ET QUE soit abrogée la résolution 12-11-1037.

« ADOPTÉE »

15-10-885 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-40 / Fourniture d'un abri temporaire de type auto déployant, autoportant et pneumatique

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'un abri temporaire de type auto déployant, autoportant et pneumatique, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 29 septembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-40;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Hamisco Industrial Sales inc., 3392, Wonderland Road S., unité 5, London (Ontario), N6L 1A8, pour la fourniture d'un abri temporaire de type auto déployant, autoportant et pneumatique et d'un chauffe-eau au kérosène (items au volet 1), et ce, pour un montant de 37 412,87 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-40;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie à acquérir les accessoires optionnels (items au volet 2) selon les montants forfaitaires inscrits aux formules de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'un abri temporaire de type auto déployant, autoportant et pneumatique, et d'un chauffe-eau au kérosène ainsi qu'à la fourniture d'accessoires optionnels et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-886 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé de chlore gazeux utilisé pour le traitement des eaux / Appel d'offres n° CHI-20162018 / Janvier 2016 à décembre 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années, soit 2016, 2017 et 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication d'un contrat d'achat regroupé pour le chlore gazeux dans les quantités nécessaires aux activités de son organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux ans, plus une année supplémentaire en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlore gazeux dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les organisations non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

15-10-887 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé de carburants en vrac / Appel d'offres n° CAR-2016 / Avril 2016 à mars 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de son organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux ans, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par son organisation municipale;

ET QU'il est entendu que :

- l'UMQ facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;
- l'UMQ pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

15-10-888 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-37 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 septembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-37;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), 225, avenue Saint-Sacrement, Québec (Québec), G1N 3X8, pour la fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc, et ce, pour un montant de 284 275,69 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-37;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

15-10-889 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-38 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'égout, le nettoyage des puisards et les travaux sur demande, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 septembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que depuis l'ouverture des soumissions, il est apparu que le document d'appel d'offres, tel que rédigé, ne prévoit aucun mécanisme permettant à la Ville de s'assurer que l'adjudicataire disposera des boues dans un site de dépôt autorisé;

CONSIDÉRANT que la Ville assume une responsabilité importante en matière de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la clause de réserve contenue aux documents d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-38;

QUE la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement reprenne le processus en incluant notamment au document d'appel d'offres des exigences propres à assurer le contrôle de la disposition des boues.

« ADOPTÉE »

15-10-890 Délégation / Autorisation de signature / Demande de permis d'intervention / Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la Ville est appelée à présenter au ministère des Transports du Québec de nombreuses demandes de permis d'intervention sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner et mandater les personnes occupant certains postes pour présenter, au nom de la Ville, lesdites demandes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit délégué aux personnes occupant les postes de directeur général, directeur du Service des travaux publics et chef de division – Entretien des infrastructures le pouvoir de présenter, pour et au nom de la Ville, les demandes de permis d'intervention pour le Service de l'exploitation du réseau du ministère des Transports du Québec;

QUE ces personnes soient autorisées à signer lesdites demandes ainsi que tout document accessoire requis.

« ADOPTÉE »

15-10-891 Circulation / Retrait de l'interdiction de stationnement / Rue Lalonde

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-483 interdisant le stationnement des véhicules routiers du côté sud de la rue Lalonde entre la route De Lotbinière et la rue Gauthier (du lundi au vendredi entre 6 heures et 18 heures);

CONSIDÉRANT une demande visant le retrait de cette interdiction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retirée l'interdiction de stationnement des véhicules routiers du côté sud de la rue Lalonde, entre la route De Lotbinière et la rue Gauthier;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder au retrait de la signalisation et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-10-892 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue F.-X.-Tessier

CONSIDÉRANT une demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue F.-X.-Tessier, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Marie-Curie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue F.-X.-Tessier, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Marie-Curie;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-10-893 Disposition de biens abandonnés / 24-26, rue Léger et 27, rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT les résolutions 14-05-524 et 14-08-830 prévoyant l'acquisition par voie d'expropriation d'un total de sept lots afin d'agrandir la superficie du parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT que la Ville est, depuis le 1^{er} octobre 2015, propriétaire des immeubles sis sur lesdits lots expropriés, dont les adresses municipales sont 24-26, rue Léger et 27, rue Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que les anciens propriétaires ont abandonné certains biens meubles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens meubles recueillis par la Ville lors de la prise de possession par voie d'expropriation des immeubles des anciens propriétaires;

ET QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

**15-10-894 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-31 /
Entrepreneur général / Réaménagement de l'intersection des rues
des Aubépines et Chopin**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin – appel d'offres n° 401-110-15-31 » totalisant un montant de 334,05 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**15-10-895 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-30 / Travaux de
construction d'un réservoir souterrain avec prise d'eau pour le Service
de sécurité incendie dans le parc d'Alstonvale**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de construction d'un réservoir souterrain avec prise d'eau pour le Service de sécurité incendie dans le parc d'Alstonvale, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 septembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT que les montants des offres reçues sont largement supérieurs à l'estimation des coûts;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-30.

« ADOPTÉE »

**15-10-896 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-39 / Travaux de
réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} octobre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-39;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie, et ce, pour un montant de 47 890,04 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-39;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-897 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-41 / Travaux pour la désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} octobre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière, et ce, pour un montant de 13 072,62 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-41;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-220-00-170	(Salaires pompiers réguliers)	13 000 \$
À :	02-220-00-522	(Entretien bâtiments)	13 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-10-898 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 septembre 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 septembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-10-899 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 septembre 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 septembre 2015 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 15-09-139	3232, route Harwood / Nouvelle construction commerciale / Lot 5 306 035 / Zone C3-815
CCU n° 15-09-140	22-24, rue Saint-Louis / Nouvelle construction résidentielle / Lot 5 558 593 / Zone H2-252
CCU n° 15-09-141	161, boulevard Harwood / Rénovation des façades latérales et arrière du bâtiment principal (2 ^e présentation) / Lot 1 545 852 / Zone C2-708

CCU n° 15-09-142	3100, route Harwood, local 115 / Nouvelle enseigne à plat au mur de la façade avant / Lot 3 894 088 / Zone C3-815
CCU n° 15-09-144	60, avenue Saint-Jean-Baptiste / Nouveau garage attenant / Revêtement extérieur sur le deuxième étage / Lot 1 545 918 / Zone H1-713
CCU n° 15-09-145	204-206, avenue Saint-Charles / Remplacement de l'enseigne / Lot 1 546 309 / Zone C2-526
CCU n° 15-09-146	7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes au mur, sur poteau et directionnelles / Lot 4 546 640 / Zone C3-218
CCU n° 15-09-148	3036, boulevard de la Gare / Aménagement d'une pergola en bois au-dessus de la terrasse existante / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001

« ADOPTÉE »

15-10-900 Dérogation mineure / 22800, chemin Dumberry, local 4 / Superficie / Enseigne à plat au mur / Lot 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 15-09-143

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Harden visant à autoriser pour l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 4, une enseigne à plat au mur d'une superficie de 5 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise seulement 4 mètres carrés pour les établissements entre 201 et 300 mètres carrés de superficie de plancher;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-09-143 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 septembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 4;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 4.

« ADOPTÉE »

15-10-901 Dérogation mineure / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Deuxième enseigne au mur de la façade principale / Superficie des enseignes pour l'orientation et la commodité du public / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-09-147

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9119-4860 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-09-147 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 septembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une deuxième enseigne au mur de la façade principale en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une seule enseigne par mur;

QUE le Conseil refuse toutefois une dérogation mineure visant une superficie de 0,95 mètre carré pour chacune des enseignes pour l'orientation et la commodité du public en dérogation à l'article 2.2.20.4 g) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximum de 0,6 mètre carré.

« ADOPTÉE »

15-10-902 Lotissement / 3030, rue du Plateau / Prolongement de la rue du Plateau / Lots originaires 1 678 430, 1 673 947, 2 437 747, 2 438 106, 4 724 230 et 4 727 231 / Zone I3-832 / CCU n° 14-03-39 / Abrogation de la résolution 14-04-364

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-364 acceptant le projet de lotissement tel que montré au document préparé par Les Consultants S.M. inc. intitulé « Projet de lotissement industriel – Prolongement rue du Plateau – CCU 18 mars 2014 », et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que ledit projet de lotissement a fait l'objet de modifications en ce qui a trait au prolongement de la rue du Plateau ainsi qu'à la configuration cadastrale des lots projetés, le tout tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé en date du 29 avril 2015 et révisé en date du 11 août 2015 (révision 3) par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 44808-4, minute 16515;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de lotissement tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé en date du 29 avril 2015 et révisé en date du 11 août 2015 (révision 3) par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 44808-4, minute 16515, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que d'une étude géotechnique du sol certifiant la réalisation du projet;
- l'obtention d'une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau, afin d'autoriser :
 - une rue sans issue d'une longueur de 361,96 mètres en dérogation à l'article 2.12 du Règlement de lotissement n° 1273 qui stipule que la longueur maximale pour une telle rue est de 120 mètres;
 - une porte de garage située sur le mur de façade avant d'un garage;

ET QUE soit abrogée la résolution 14-04-364.

« ADOPTÉE »

15-10-903 Compensation de milieux humides / 3030, rue du Plateau / Lots originaires 1 678 430, 1 673 947, 2 437 747, 2 438 106, 4 724 230 et 4 727 231 / Lots projetés 5 703 601, 5 703 603 et 5 703 604 / Abrogation de la résolution 11-11-1090

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-902 acceptant le projet de lotissement tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé en date du 29 avril 2015 et révisé en date du 11 août 2015 (révision 3) par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 44808-4, minute 16515, pour les lots projetés 5 703 601, 5 703 603 et 5 703 604;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'ensemble de ce projet nécessite la destruction de milieux humides et terrestres et que le promoteur propose une superficie en développement de 162 500 mètres carrés, une superficie en conservation de 64 307 mètres carrés et une superficie en compensation de 126 524 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne peut être accordé qu'à condition que les impacts de cette destruction soient minimisés et qu'une compensation soit effectuée sur d'autres terrains;

CONSIDÉRANT qu'une superficie totale approximative de 172 293 mètres carrés du lot projeté 5 703 603 pourrait être vouée à la conservation des milieux naturels dans le cadre dudit projet de développement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE les superficies proposées en développement, conservation et compensation sont à la satisfaction de la Ville;

QU'à la demande du MDDELCC, la Ville s'engage à entreprendre des procédures de modification de sa réglementation de zonage afin de zoner « conservation » le lot 5 703 603 dans un délai maximal d'un an suivant la délivrance du certificat d'autorisation du MDDELCC;

QUE la Ville s'engage à accepter, le cas échéant, la cession du lot 5 703 603 à titre gratuit afin d'en assurer la pérennité écologique, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les limites de lotissement dudit lot soient clairement identifiées au sol par un dispositif à être accepté ultérieurement par le Conseil, le tout aux frais du promoteur;
- qu'une servitude de passage en faveur de la Ville donnant accès au lot 5 703 603 à partir du lot 5 703 604 soit créée;
- que le promoteur s'engage à acquitter les honoraires professionnels de tout acte de cession et servitude y incluant les frais d'arpentage et de bornage;

ET QUE soit abrogée la résolution 11-11-1090.

« ADOPTÉE »

15-10-904 Adoption / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 septembre 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-236 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 septembre 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 septembre 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-236 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-236 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'augmenter la hauteur et les densités maximales dans la zone P2-308 ».

« ADOPTÉE »

15-10-905 Adoption de projet / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1276-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'interdire les structures à ossature de bois de plus de six (6) étages »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 octobre 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-10-906 Avis de motion / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'interdire les structures à ossature de bois de plus de six (6) étages.

15-10-907 Avis de motion / Règlement n° 1646-02 / Modification / Limites du bassin de taxation

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1646 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1.

15-10-908 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue du triathlon des élèves du secteur de l'adaptation scolaire (EHDA) de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes le 15 octobre 2015;
- Tenue d'un lave-auto le 3 octobre 2015 (remis au lendemain en cas de mauvais temps) au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans le cadre d'une activité de financement au profit de l'Harmonie de la Cité de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;
- Mise en place d'une bannière annonçant la campagne Opération Nez rouge 2015 ainsi que l'affichage sur les panneaux électroniques de la Ville;
- Tenue d'une collecte de fonds au 3050, boulevard de la Gare, du 24 au 27 septembre 2015, au profit de l'organisme « Appel Donc » - aide à la jeunesse.

« ADOPTÉE »

15-10-909 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-10-910 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-10-911 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 23 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe